



PLAN DE PROTECTION DURANT LE COVID19

ASSOCIATION FABRIK:5

Mise à jour: 17.11.2021

PLAN DE PROTECTION

Sur la base des mesures en vigueur, l'association fabrik:5 suit des directives de sécurité adaptées spécifiquement à sa situation. Lors de votre visite, nous vous remercions par avance de respecter les présentes mesures de protection.

1. CERTIFICAT COVID

L'accès à fabrik:5 n'est possible que sur présentation d'un certificat COVID valide et d'une pièce d'identité valable. L'obligation de certificat s'applique aux personnes âgées de 16 ans et plus. Les coordonnées des visiteur·euse·x·s ne sont pas récoltées.

MESURES

Les membres de l'association ainsi que toutes les personnes (visiteurs, modèles,...) ayant accès aux locaux fabrik:5 doivent être en possession d'un certificat Covid (Pass Sanitaire) valable et pouvoir s'identifier avec une pièce d'identité valable.

Un référent sera abilité à utiliser l'application «COVID-CHECK» ou l'option d'auto-contrôle du certificat via l'application «COVID-CERT», complété par la présentation d'une pièce d'identité

2. PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire jusqu'au COVID-CHECK. Une fois que le contrôle du certificat est effectué, le port du masque n'est plus obligatoire.

MESURES

Les membres de l'association ainsi que toutes les personnes (visiteurs, modèles,...) souhaitant accéder aux locaux de fabrik:5, porte un masque répondant aux directives et autres recommandations en vigueur jusqu'au COVID-CHECK

Des masques jettable FFP2 seront mise à disposition de toutes personnes n'ayant pas le sien ou ne répondant pas eu directives et autres recommandations en vigueurs.

3. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes au sein des locaux de fabrik:5 doivent se nettoyer ou se désinfecter régulièrement les mains.

MESURES

Les membres de l'association ainsi que toutes les personnes (visiteurs, modèles,...) présentes dans les locaux fabrik:5 se lavent les mains à l'eau et au savon ou les désinfectent à leur arrivée et régulièrement par la suite.

Du désinfectant pour les mains est mis à disposition des membres de l'association et de tous les visiteurs externes à l'entrée des locaux et dans les espaces communs (WC).

4. GARDER SES DISTANCES

L'obligation de présenter un certificat supprime l'obligation de maintenir la distance pour les visiteur·euse·x·s. Il est toutefois conseillé d'en tenir compte, si possible.

MESURES

Mise en place de panneaux d'information générale (ex. Affiche « Nouveau coronavirus : Voici comment nous protéger ») à l'entrée principale et dans les locaux où des règles particulières doivent être appliquées

Il est de la liberté personnelle de chacun de porter un masque, créer sa distance ou quitter l'événement si la distance entre les occupants de fabrik:5 ne peut plus être garantie ou que le sentiment de sécurité personnel est entamé.

5. MANIFESTATIONS

Sur présentation d'un certificat COVID valide, l'accès aux manifestations (vernissages et autres événements) peuvent désormais avoir lieu sans autre restriction. Si le fabrik:5 loue ses locaux à un des tiers, le/la locataire est responsable des mesures de protection et de contrôle.

MESURES

Se référer au paragraphe «1. CERTIFICAT COVID»

Se référer au paragraphe «1. CERTIFICAT COVID»

6. NETTOYAGE

Nettoyer de manière appropriée et régulière les surfaces et les objets, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

MESURES

Aération :

Assurer un échange d'air régulier et suffisant dans les locaux

Surface des objets, surfaces de travail :

Du désinfectant pour les surfaces est mis à disposition: imbiber du papier avec du liquide désinfectant et nettoyer les surfaces communes (table, chaise,...)

Nettoyer régulièrement les surfaces et les objets communs avec un produit de nettoyage du commerce, en particulier lorsque plusieurs personnes les partagent.

Ne pas partager les tasses, les verres, la vaisselle ou les ustensiles ; rincer la vaisselle à l'eau et au savon après usage. Utiliser de la vaisselle à usage unique pour les invités.

Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les interrupteurs, la machine à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes.

Sanitaires

Nettoyer régulièrement les WC avec un produit désinfectant

Déchets:

Vider régulièrement les poubelles (en particulier s'il est possible de se nettoyer les mains).

Éviter de toucher les déchets ; utiliser toujours des outils (balai, pelle, etc.).

Porter des gants lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage.

Ne pas comprimer les sacs de déchets sans gants.

7. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 OU MISES EN QUARANTAINE SUR DÉCISION DES AUTORITÉS

MESURES

Si une personne membre de l'association est atteinte de la maladie à coronavirus ou qu'elle doit observer une période de quarantaine ou d'isolement, il lui est interdit de venir dans les locaux tant qu'elle n'en a pas reçu l'autorisation de son médecin (cas d'une personne malade) ou que le délai de quarantaine n'a pas expiré (cas d'une personne en quarantaine)

En connaissance de cause d'un tel événement, fabrik:5 s'engage de mettre en place un réseau d'information si la personne ayant été testée positive aurait été en contact avec d'autres membres ou autres personnes externes dans le cadre d'un événement organisé par l'association fabrik:5.

8. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Les règles mentionnées aux points 1 & 2 (ci-dessus) s'appliquent par analogie à toutes les situations particulières sous mentionnés qui se déroulent à fabrik:5.

MESURES

Shooting photos avec modèle(s)

Le(s) photographe(s) membre(s) ou non-membre(s) (par ex. louant le studio photo), s'engage-nt à faire appliquer les mesures listés en points 1 & 2 et en informer les personnes externes de l'existence de celui-ci.

Le photographe respectera avec le modèle la distance de 1,5m ou portera un masque si celle-ci ne pourra pas être garantie.

L'identité du modèle devra être mise à disposition de fabrik:5 dans le cadre d'une demande des autorités s'il y a une suspicion de «personne à risque».

Le modèle s'engage à annuler tout shooting si celui/ celle-ci présente des symptômes ou a été en contact avec une autre personne à risque connu(e).

Matériel photographique

Le(s) photographe(s) membre(s) ou non-membre(s) devront nettoyer le matériel «communs» mise à disposition par l'association fabrik:5, cette mesure n'est pas soumise au matériel personnel du photographe ayant un usage privatif de celui-ci

9. INFORMATION

L'équipe de l'association fabrik:5 s'informe régulièrement des mises à jour de toutes les mesures en cours

MESURES

Des affiches de l'OFSP sont disposées aux points stratégiques.

L'équipe de l'association fabrik:5 s'informe régulièrement des mises à jour de toutes les mesures afin que celles-ci puissent être appliquées, communiquées et donc suivies par tous les visiteur·euse·x·s.

Les règles de conduite de l'OFSP sont appliquées et respectées par les membres de l'équipe.

Les informations actualisées sont publiées sur www.fabrik5.ch

Personnes responsables : Roberto Piacenti - Association fabrik:5